



CONVOCATION ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

Le Mans, mercredi 24 avril 2024.

Destinataires :

- Présidents des Groupements Sportifs
- Membres du Comité Directeur
- Licenciés CD BASKET 72

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale extraordinaire du Comité Départemental Basketball se tiendra le

SAMEDI 08 JUIN 2024

À 09H30 (pointage à partir de 09h00)

Salle Jean Carmet, bd Anjou, 72700 ALLONNES

Lors de cette assemblée aura lieu l'élection des membres du Comité Directeur.

Catégorie « Comité directeur » : 20 sièges (13 Hommes et 7 Femmes)

Les candidatures doivent être adressées sur papier libre, par lettre recommandée avec avis de réception, au siège du Comité Départemental Sarthe Basketball, 29 Boulevard Saint-Michel – 72000 Le Mans, accompagnées de la photocopie de la licence saison 2023/2024 **pour le 09 mai 2024 dernier délai (cachet de la Poste faisant foi). Aucune dérogation ne sera acceptée.**

Est éligible, toute personne majeure, jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six mois à la date de l'Assemblée Générale, auprès du Comité Départemental de la Sarthe.

Par ailleurs, nous vous rappelons que :

- Le représentant d'un club doit posséder la qualité de Président(e). Toutefois, ce dernier peut donner mandat exprès à une personne licenciée de son club.
- Un groupement sportif ne pourra participer au vote, par le biais de son représentant, que s'il est en règle avec la Trésorerie du Comité Départemental de la Sarthe.
- Une personne licenciée « hors association » ne peut en aucun cas représenter un groupement sportif.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre toutes les dispositions pour participer à cette assemblée générale.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations les meilleures.

Jocelin CORVAISIER,
Secrétaire Général.

Charles MECKES,
Président.

P.S : Nous vous rappelons que les associations non représentées (aucune procuration n'est admise au niveau départemental) à l'Assemblée Générale, seront **pénalisées de 1 euro / licenciés avec un minimum de 50 euros.** (Rappel !!! Tout licencié(e)s majeur peut représenter son club)